



COMMUNE : 325 VIVIERS LES MONTAGNES
ARRONDISSEMENT : 81 CASTRES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CASTRES

FINANCES PUBLIQUES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 436 500	48,23	142,30	1 479 000	713 322	48,23	713 322
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51 004	77,96	193,09	51 700	40 305	77,96	40 305
Taxe d'habitation (TH)	95 177	11,09	47,56	81 700	9 061	11,09	9 061
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	762 688		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 762 688	48,23	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière non bâties (TFNB)	762 688 = 1,000 000	77,96	
Taxe d'habitation (TH)	762 688	11,09	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 762 688		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
0				6 090	0	18 428	- 151 637	- 111 119

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 762 688	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) - 127 119	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 635 569
--	---	---	---	---

A ALBI

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
ANNE-MARIE AUDUREAU

Le
Pour la Préfecture,



Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 081-218103257-20250319-DELIB_05_2025-DE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 325 VIVIERS LES MONTAGNES
ARRONDISSEMENT : 81 CASTRES
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CASTRES

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 261		a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		b. Par la loi	57 306	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	0		Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0		a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
			b. Par la loi (terres agricoles)	8 143	f. Transformateurs électriques	
			c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
Taxe foncière non bâtie			Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
Taxe d'habitation :			a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
a. Dotation pour perte de THLV	>>>		b. Par la loi			
b. Mayotte						
Cotisation foncière des entreprises :			3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>		a. Résidences secondaires et assimilées	81 700	a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum			b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels			c. Bases dégrévées hors locaux vacants	14 838	c. Coefficient correcteur	0,787421
d. Autres allocations			d. Bases dégrévées locaux vacants		d. Taux FB commune 2020	18,32
			e. Bases dégrévées majo THS		e. Taux FB département 2020	29,91

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds	Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	57,96	144,90	2,60000	142,30
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	83,14	207,85	14,76000	193,09
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,32	59,70	12,14000	47,56
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	9,17
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 081-218103257-20250319-DELIB_05_2025-DE-96

